

Infos CFDT / NAO 2019 Accord signé



Voilà le contenu de l'accord qui intègre comparatif entre les revendications des uns et des autres et l'accord signé / A vous de juger entre les revendications et les résultats. L'accord est signé par la CFDT et la CFE-CGC.

| | CFDT | CGT | CFE-CGC | Mesures contenues dans l'accord | Commentaires CFDT |
|--|---|----------------|--------------------------------|--|--|
| AC | 3% | 80 € pour tous | 2,20% | Non cadres : AC 1,8% 1 ^{er} janvier 2019 (versé en février rétroactif) | 1,3% en 2018. A noter, l'inflation hors tabac de 2018 devrait être de 1,36 %. Celle de 2019 est prévue à 1,6%. |
| Point, grilles des minis, primes récurrentes | 3% | | | + 1,8% au 1/01/2019 pour les grilles, point Rhodia et Solvay | 1,3 % en 2018. Avec ces augmentations successives, les minis Solvay sont supérieurs de 15% à ceux de la Convention Collective Chimie. |
| AI | budget MS 2,5% mini d'AI de 50 € | | budget MS 2,4% mini d'AI 1% | AI non cadres : mérite 0,7% application au 1/1, mini 35 € + budget 0,5% minimum pour promotions, mini 50€ AI Cadres : mérite 2,5% + budget promotions 1,2%. AI mini de 1% du salaire | A noter : AI mérite rétroactif au 1 ^{er} janvier 19 et AI promotion à la date de remise. |
| Prime de Vacances | harmonisation à 850 €, contre 350 € Cytec, 500 € Solvay et 850 € rhodia | | | Pas de revalorisation en 2019 / sauf Cytec qui passe de 350 € à 400 € | DG argumente que, du fait de la prime spéciale, elle gèle les PV. Nous avons obtenu un plus pour Cytec |
| complément familial PV (Rhodia legacy) | 200 € contre 170 € | | | Maintenu à 170 € | |
| PRIME SPECIALE Transition Carbone (PTC) | 420 € février | | | Prime de Pouvoir d'achat de 600 € attribuée selon les modalités de la loi du 24 décembre : exonérée de charges et impôts pour avenant 1&2 et pour les avenants 3 qui sont sous le seuil de 53945 € brut en 2018. Soumise à cotisations et impôts pour les AV1&2 supérieurs au seuil. | La CFDT revendiquait une prime de transition carbone pour tous qui prendrait en compte les aléas sur les prix des produits pétroliers en cours d'année. La Direction répond à cette revendication en partie grâce à la loi ! |
| Gel des cotisations Prévoyance | | | | Pas de cotisation prévoyance entre avril et décembre (9 mois), sauf cotisation Dépendance (0,1% dont 0,04 pour le salarié au lieu de 0,44% tranche A et 0,06 au lieu de 0,57 tranche B et C) | C'est une proposition de la DG qu'elle a intégré dans le texte. Cette de baisse de cotisation représente entre 15 et 30 € par mois de avril à décembre. |
| Primes locales transport | harmonisation | | | GTP au niveau national pour faire un état des lieux. Réunion le 13 février | Nous pourrons établir une photo exacte de la situation afin de négocier éventuellement une harmonisation future. |

| | CFDT | CGT | CFE-CGC | Mesures contenues dans le Projet d'accord | Commentaires CFDT |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|--|---|---|
| Cytec : | 25% 13 ^{ème} mois | | | Pas repris | On ne lâchera pas ! il faut le 13 ^{ème} mois par Cytec ! |
| PERCOG | tranche 1 : 200% de 330 € | | tranche 1 : 200% de 330 € | 390 € maxi à 170% : 662 abondement soit 102 € d'abondement en plus pour 60 € versé en plus. | Attention, modification d'un accord signé uniquement par la CFDT et CFE-CGC |
| | tranche 2 : passer de 80% à 100% | | tranche 2 : passer de 80% à 150% | Maintien situation actuelle, soit 80% de versement limité à 1% du Salaire n-1. | |
| Classifications | | | institutionnalisation par accord des K380 et 400 | Pas repris | |
| INT/PEG | | | 500€ pour 1550 abondement | Pas repris | Négociations prévues le 6 juin 2019. |
| Art83 : | | | versements libres abondés à 150% | Pas repris | |
| gratification d'anceté (rhodia legacy) | | | salaires réel au lieu de salaires de base | Pas repris | |
| Cotis retraite | | | retour GMP dans le salaire | Pas repris | |
| EMPLOI | | embauche de tous les intérimaires | | Mise en place d'un GTP national pour examiner la situation des CDD et intérimaires / réunion le 13 février 2019 | Nos efforts sur l'emploi porteront sur les DAMEC 2019, sur les emplois et les conditions de travail en global, en sachant que le suivi des intérimaires relève plus du travail au quotidien du CSE local... |

Conclusions : Pour la CFDT, le bilan de cette négociation est plutôt positif : les revendications sont reprises dans leur majorité et notre politique d'harmonisation continue, pas aussi vite que nous le voudrions, mais le tableau montre que nous sommes plutôt seul sur cette volonté.

Pour ce qui est de la prime de pouvoir d'achat, la position de la DG était très ferme, malgré le fait que notre revendication prévoyait cette prime pour tous. La DG limitait cette prime pour les AV1&2 uniquement, car les Avenants 3 ont un bonus annuel qui oscille entre 8 et 40% du salaire annuel brut. C'est la loi qui a obligé à verser la prime à tous les salariés qui gagnent moins de 53945 € brut par an soit tous les AV1 (sauf 118 salariés), tous les AV2 (sauf 762) et 120 AV3.

Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre :

Pour cela, chacun et chacune doit se défendre et demander les augmentations individuelles et les promotions qui leur semble juste. Faites vos bilans personnels, vérifiez si ne faites pas l'objet d'un traitement particulier et demandez des comptes. Vous avez droit, non seulement à vos entretiens annuels avec votre hiérarchie (EAPD ou PDCR), mais aussi à demander l'entretien de carrière, qui est réalisé par le responsable RH à votre demande et qui permet de faire un point complet. Face à l'arbitraire ou au favoritisme, une seule solution, se défendre. La CFDT peut vous aider, contactez-nous.

**Après cette négociation, les dossiers importants reprennent leur cours : PAX, GENAS, Oxygen, etc. Les militantes et militants continueront bien sûr à travailler dans votre intérêt et toute la CFDT vous souhaite une bonne année 2019.
Le combat pour la justice sociale continue !**